

M2019J01354

## LEXGROUP

## SCP LEXGROUP

Notaires  
7, Rue Vicat 38000 Grenoble

Suivant acte reçu par Maître Yves SERPINET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « LEXGROUP », titulaire d'un Office Notarial à Grenoble, 7 rue Vicat, le 19 juillet 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par : Monsieur Philippe Didier POITOU, retraité, et Madame Marie-Claude DAMAGGIO, enseignante, son épouse, demeurant ensemble à Brie-et-Angonnes (38320) 40 chemin de l'Olympe.

Initialement mariés à la mairie de Échirolles (38130) le 27 octobre 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Et actuellement mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître René PILOZ, notaire à Grenoble, le 7 juillet 1980. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

Le notaire.

## AVIS ADMINISTRATIFS

M2019C00026

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de  
COGNIN-LES-GORGESDu 26 août  
au 27 septembre 2019

Enquête publique relative à la révision du POS valant transformation en plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Cognin-les-Gorges, sur la modification du périmètre du Monument Historique, sur le zonage d'assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales.

Par arrêté n°2019/23 en date du 29 juillet 2019, M. le maire de Cognin-les-Gorges a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la révision du POS valant transformation en plan local d'urbanisme (PLU) de la

commune de Cognin-les-Gorges, sur la modification du périmètre du Monument Historique, sur le zonage d'assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Cognin-les-Gorges du 26-08-2019 au 27-09-2019 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Monsieur André ROCHE, Ingénieur TPE, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Cognin-les-Gorges, pendant la durée de l'enquête, du 26/08/2019 au 27/09/2019 inclus aux horaires d'ouverture de la mairie : lundi de 8 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30, - mardi et vendredi de 8 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 19h00- mercredi de 8 heures à 12 heures - samedi de 8 heures à 11 heures à l'exception des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Cognin-les-Gorges (adresse : Mairie 103 rue du 29 Janvier 1944 - 38470 Cognin-les-Gorges).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cognin-les-Gorges dès la publication du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.cognin-les-gorges.fr](http://www.cognin-les-gorges.fr) à la page Vie Municipale.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à : [mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr](mailto:mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites mentionnées au deuxième alinéa du I, sont consultables au siège de l'enquête. Ces observations et propositions sont consultables sur le site internet de la commune de Cognin les Gorges [www.cognin-les-gorges.fr](http://www.cognin-les-gorges.fr). Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la du-

rée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes : - le lundi 26/08/2019 de 9 heures à 12 heures, - le mardi 3/09/2019 de 15 heures à 18 heures, - le mercredi 11/09/2019 de 9 heures à 12 heures, - le samedi 21/09/2019 de 8 heures à 11 heures, - le vendredi 27/09/2019 de 15 heures à 18 heures.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le maire de la commune de Cognin-les-Gorges et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le maire de Cognin-les-Gorges disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de Cognin-les-Gorges le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif et au préfet de la Grenoble.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Cognin-les-Gorges et sur le site Internet [www.cognin-les-gorges.fr](http://www.cognin-les-gorges.fr) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'organe délibérant du conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux, Le Dauphiné Libéré et Le Mémorial de l'Isère. Il sera également publié sur le site Internet [www.cognin-les-gorges.fr](http://www.cognin-les-gorges.fr).

les-gorges.fr.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, à la mairie et en tous lieux habituels

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de Cognin-les-Gorges.

## VENTE DE BIENS

M2019C00025

## VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

La commune de **Saint-Bonnet-de-Chavagne** vend un bien immobilier au cœur du village. Cet ancien presbytère du début du 19<sup>ème</sup> forme une maison d'habitation, avec un étage, d'une surface habitable de 169,75 m<sup>2</sup> plus une cave et d'un jardin d'environ 600 m<sup>2</sup> au sud et en mitoyenneté avec une salle paroissiale au Nord.

Le bien se situe au 30 Place de la Cure, cadastré Section B n°221.

Les candidats devront envoyer leur offre selon le règlement de consultation, à la Mairie de Saint-Bonnet-de-Chavagne, par courrier (50, rue du Marquis de la Porte, 38840 Saint-Bonnet-de-Chavagne), ou, par mail ([mairie.st.bonnet.chavagne@orange.fr](mailto:mairie.st.bonnet.chavagne@orange.fr)), **avant le 30 septembre 2019 17 h.**

Le dossier de vente pour les candidatures est disponible sur demande par voie électronique à la même adresse.



## Vous souhaitez passer une annonce légale :

Contactez  
le service annonces légales

☎ 04 76 84 32 20

✉ juridique@

memorialdelisere.com

